



REGLEMENT GENERAL

Article 1 – Lieu et horaires : La course se déroulera le Samedi 8 juin 2024. Les départs auront lieu sur le sur la plaine des Glamots 16440 Roulet Saint Estephe à partir de 16h00.

Articles 2 - Conditions inscriptions :

- Par courrier, avant le 5 juin à : Nature Sport 16
« La Cagouillasse »
126 Chemin de La Papote, Nouailles 16560 JAULDES

Bulletin d'inscription + certificat médical ou licence + chèque à l'ordre de Routard Du Sport. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

- Sur internet avec paiement sécurisé sur amilevent.com

Le participant doit porter visiblement (sur le ventre), durant toute la compétition, le dossard fourni par l'organisation. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les 2 épreuves sont ouvertes à tous et toutes, âgés de 15 ans et + (à partir de la catégorie cadet, né avant le 31/12/2006).

Le nombre d'inscriptions sera limité à 1000.

Article 3 - Documents obligatoires validant l'inscription :

Un bulletin d'inscription complété et signé.

Pour une inscription en « vague ELITE » : une copie d'un des documents suivants :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation
- ou d'un certificat médical de d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Un chèque du montant correspondant à l'ordre de Routard du Sport.

Article 4 – Tarifs: Tarif pour tous les participants inscrits en vague LOISIR: 20€ jusqu'au 8 avril 2024, 23€ jusqu'au 8 mai 2024, 25€ jusqu'au 5 juin 2024.

Tarif pour tous les participants inscrits en vague ELITE : 22€ jusqu'au 8 avril 2024, 25€ jusqu'au 8 mai 2024, 28€ jusqu'au 5 juin 2024.

Tarif enfant : 10€

Seules les inscriptions pour la course enfant pourront être prises sur place.

Article 5 – Circuits : Le parcours se compose d'une seule boucle d'environ 5 kms entrecoupés d'une vingtaine d'obstacles. Ces obstacles seront installés et construits de manière à ce qu'ils soient accessibles à toutes et à tous. Ils seront orientés sur l'équilibre, la force, l'endurance, le ramper, le sauter, le nager...

La mise en place du tracé sera effectuée de manière à ce qu'une grande partie de l'épreuve soit visible en un seul et même point.

Le parcours ne permet pas l'accueil des concurrents en fauteuil.

Article 6 – Déroulement de l'épreuve :

La Cagouillasse ELITE : Le départ ne sera pas commun à tous les participants. Des départs seront donnés en fonction de l'ordre des dossards toutes les 15 min afin de faciliter le passage des obstacles pour tous les participants, à partir de 17h. Les vagues de départ seront mises en place en fonction du nombre d'inscrits (de 50 personnes par vague).

La Cagouillasse LOISIR : Le départ ne sera pas commun à tous les participants. Des départs seront donnés en fonction de l'ordre des dossards toutes les 15 min afin de faciliter le passage des obstacles pour tous les participants à partir de 18h. Les vagues de départ seront mises en place en fonction du nombre d'inscrits (de 50 personnes par vague).

La Cagouillasse ENFANT : de 16h00 à 17h00, une partie du parcours accessible aux enfants, âgés de 6 à 14 ans, sera ouverte.

Article 7 – Chronométrage : Le chronométrage sera effectué par nos soins.

Article 8 - Cadeaux et Récompenses :

Cadeau de bienvenue à chaque participant

VAGUE ELITE :

Récompenses pour les 3 premiers du scratch Hommes / Femmes.

VAGUE LOISIR :

Nombreuses récompenses : le + jeune, le plus âgé, le club ou l'entreprise la + représentée, le meilleur déguisement... Toutes ces récompenses seront distribuées tout au long de la journée.

Article 9 - Secours et Sécurité : Service de secours, Médecin présent sur site toute la journée aux côtés des secouristes.

Article 10 - Assurance :

- Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de l'Agence ALLIANZ 16000 Saint Cybard.

- Individuelle Accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

- Course enfant : les enfants inscrits sur le parcours entre 16h00 et 17h00 seront placés sous la responsabilité de leurs parents. Des signaleurs assureront la sécurité sur les obstacles.

Article 11 - Divers : Par le présent règlement l'organisation s'engage à informer les participants sur les points suivants : spécificité du parcours, conditions de course, conditions météorologiques, suivi du dernier coureur, tout abandon doit être signalé. Elle se réserve le droit d'annuler l'épreuve, en cas

de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants ou des bénévoles, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. La sécurité est l'affaire de tous les intervenants, notamment des participants.

L'organisation se réserve le droit de publier le nom des participants sur tous supports (papier, internet...), d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir la manifestation.

Aucun accompagnement en vélo ne sera autorisé.

LA CAGOUILLASSE 2024

est une manifestation sportive organisée par l'association Nature Sport 16

Pour tous renseignements :

Adresse : 126 Chemin de La Papote, Nouailles 16560 JAULDES

Téléphone : 06.77.18.73.69.

Email : 1naturesport6@gmail.com



REGLEMENT SPECIAL PARTICIPANT

3 valeurs doivent être suivies par chaque participant :
LE DEPASSEMENT DE SOI, LA SOLIDARITE, LE RESPECT

Article 1 – CODE DE CONDUITE :

Tout participant se doit d'adopter une conduite sportive durant toute la durée de la manifestation, sur et en dehors du parcours. Toute attitude antisportive sera un motif d'exclusion de l'épreuve. Cette décision sera laissée à la seule discrétion des organisateurs.

Articles 2 – PRINCIPE DE COURSE :

Dans l'intitulé course à obstacles, il y a le mot « course » et donc chronométrage. Tous les participants ne s'inscrivent pas à ce genre d'épreuve pour la même raison. Ainsi, les athlètes les moins rapides devront laisser passer durant la course les participants ayant un rythme supérieur. Empêcher un dépassement pourra ainsi être considéré comme un acte antisportif.

Article 3 – ASSISTANCE ET SOLIDARITE

Un participant ne doit jamais laisser une personne seule en détresse. Tout acte malveillant, dangereux ou qui relève d'une urgence médicale devra être signalé au plus vite à un membre de l'organisation. La non-assistance à une personne en situation de détresse ou de danger sera considérée comme un acte antisportif. En fonction de l'appréciation de la gravité de l'évènement, tout aide apportée à la personne en détresse sera la bienvenue. Dans ce cas, une revalorisation du temps de course sera effectuée.

Article 4 – FRANCHISSEMENT DES OBSTACLES :

Tout obstacle est accessible à toutes et à tous. C'est alors que chaque participant aura 3 tentatives pour le franchir. Dans le cas où un membre de l'organisation constaterait un non franchissement, une pénalité de 2 minutes serait attribuée au participant fautif.

Article 5 – PRINCIPES D'AIDE :

Une des valeurs de cette discipline est la solidarité, l'entraide. Alors il sera autorisé et certaines fois obligatoire d'aider les autres participants lors d'un franchissement d'obstacle. Le cas contraire, s'il y a constatation d'un refus d'aider un autre participant, cette attitude sera considérée comme antisportive.

En revanche, toute aide extérieure n'est autorisée sur le parcours, mis à part une aide fournie par l'organisation dans le domaine des ravitaillements solides et liquides ou encore médicale. Dans le cas contraire, une pénalité de temps (2 min) sera attribuée au participant fautif.

Article 6 – MATERIEL ET VÊTEMENTS :

Chaque participant doit être dans les meilleures dispositions pour participer à ce genre d'épreuve. Ainsi, quelle que soit la tenue, celle-ci doit permettre à l'athlète de se mouvoir et de passer les obstacles de la meilleure des manières. Les coureurs ont l'obligation de terminer la course avec l'intégralité de ce qu'ils portaient au moment du départ.

Aussi, afin d'être dans les meilleures conditions, il sera autorisé pour les participants de se munir de matériel leur permettant de réaliser l'épreuve de la meilleure des manières (camel bag, gel, barres énergétiques...).

Article 7 – COURSE PROPRE :

Par respect pour le site et la municipalité qui nous accueille, les organisateurs et tous les acteurs de cette manifestation, le jet de déchet sur le sol ou en dehors des poubelles prévues à cet effet sera motif de disqualification.

Article 8 – DECOUVERTE ET ECHAUFFEMENT :

Le parcours sera accessible aux participants uniquement lors de l'épreuve. Il sera donc interdit de découvrir les différents obstacles et encore moins de les tester avant le départ sous peine de disqualification.

Article 9 – REGLE ESSENTIELLE :

AMUSEZ VOUS ET PRENEZ DU PLAISIR !!!!

LA CAGOUILLASSE 2024

est une manifestation sportive organisée par l'association Nature Sport 16

Pour tous renseignements :

Adresse : 126 Chemin de La Papote, Nouailles 16560 JAULDES

Téléphone : 06.77.18.73.69.

Email : 1naturesport6@gmail.com